



Demission de l'armé de terre

Par **elodie**, le **12/10/2010** à **16:14**

Bonjour, mon copain veut quitter l'armée mais il ne sait plus comment faire après demande de mutation refusé, il a fait un dossier avec un contrat d'embauche à la clef qui a aussi été refusé. Que doit-il faire maintenant ? Si il ne trouve pas il veut déserté mais vu les conséquences que cela peut avoir ça me fait peur donc dites-moi ce que vous en pensez.

Par **mimi493**, le **12/10/2010** à **16:23**

La désertion, même en temps de paix, est un délit et les condamnations ne sont pas théoriques. Il doit voir avec l'assistante sociale de l'armée pour voir les possibilités. Sinon, il assume ses responsabilités et va au terme de son contrat. Personne ne l'a obligé à s'engager.